

L'affectation des tarifs est calculée d'après un coefficient familial établi en fonction des revenus et allocations, conformément à la réglementation d'Amiens – Métropole.

L'adhésion est obligatoire, elle est dégressive

(il n'y a donc pas de remboursement possible en cas de désistement)

45€/an par personne, puis 25€/an par personne de même foyer.

Tarif 1 : "Cursus" (à partir du CE1)

Le forfait de base est établi selon le coefficient familial (QF) et comprend :

- Les cours de Formation Musicale collectifs
- 30 minutes de formation instrumentale individuelle dont un cours collectif par mois.
- La participation à un ou plusieurs ensembles
- Présentation obligatoire aux examens théorique et pratique de la confédération musicale de France **(Les frais pour les examens ne sont pas inclus dans nos tarifs, ils restent à la charge de l'élève)**

QF	Quotient familial (Revenu mensuel net imposable du foyer familial)	Cursus Cotisation annuelle
1	Inférieur à 413 €	113€
2	De 414€ à 616€	179€
3	De 617€ à 871€	287€
4	De 872€ à 1377€	443€
5	De 1378€ à 1738€	519€
6	Plus de 1739€	598€

Selon le niveau de l'élève il est nécessaire d'ajouter 15 ou 30 minutes supplémentaires :

- 15 minutes = 221,00 € / an
- 30 minutes = 393,00 € / an

Exemple : Un élève dont la famille est en catégorie 4 et qui prend 15 mn supplémentaires de cours d'instrument devra :

45,00€ + 443,00 € + 221,00 € = 709,00 €

(Adhésion + cotisation annuelle + 15 mn supplémentaires)

Tarif 2 : " Hors cursus"

Le forfait de base est de 598,00 € par an et comprend :

- Les cours de Formation Musicale collectifs
- 30 minutes de formation instrumentale individuelle dont un cours collectif par mois.
- La participation, vivement conseillée, à un ou plusieurs ensembles

Selon le niveau de l'élève il est nécessaire d'ajouter 15 ou 30 minutes supplémentaires :

- 15 minutes = 221,00 € / an
- 30 minutes = 393,00 € / an

"Parcours découverte"

Ce parcours permet de découvrir différents instruments tout au long de l'année. En septembre l'enfant choisi 3 instruments parmi ceux proposés.

En octobre il reçoit un calendrier de ces différents cours qui s'étalent entre octobre et juin. Il est au tarif de 519.00€ / an

"Formation musicale handicap visuel"

Enseigner la musique à des personnes non voyantes ou déficientes visuelles. Proposé pour 73,00 €/an

"Eveil / Aspirant" (maternelles & cp)

Ce forfait destiné à la découverte musicale pour les jeunes enfants à partir de 5 ans est de 178,00 € par an pour 45 mn hebdomadaires.

"Bébé Violons", à partir de 5 ans révolu, initiation au violon à travers des jeux musicaux et rythmiques, des chants...

"Formation Musicale"

Pour ceux qui souhaite suivre uniquement les cours de formation musicale, principalement des adultes, le forfait est de 252,00 € par an.

Exemple : une famille dont le père pratique un instrument, la maman suit les cours de solfège à l'école mais elle chante dans une chorale hors Amadeus et leur jeune enfant découvre la musique, leurs reviendra à 1123,00 € décomposé comme suit :

- . Le père : 45 € + 598 € = 643 € (adhésion + forfait de base)
- . La mère : 25 € + 252 € = 277 € (adhésion dégressive + cours de formation musicale)
- . L'enfant : 25 € + 178 € = 203 € (adhésion dégressive + découverte musicale)

Option : "Deuxième instrument"

Pour l'élève souhaitant apprendre la pratique d'un second instrument les tarifs sont les suivants :

- Pour un cours hebdomadaire de 30 minutes = 598,00 € / an

Les ensembles

Jouer dans un ensemble, pour acquérir une expérience collective, ou simplement pour le plaisir est conseillé à tous les élèves.

Pour jouer dans nos ensembles, nous demandons aux musiciens qui ne sont pas élèves de l'école une participation annuelle de 160,00 €

Pour les élèves de l'école qui rejoignent l'OVA (Orchestre à Vent Amadeus) <http://ovamadeus80.wixsite.com/ovamadeus>, association indépendante, l'école participe en partie à leur frais d'adhésion.

L'école de musique Amadeus propose les prestations de ses ensembles pour divers événements. Celles-ci permettent de financer en partie le fonctionnement de notre association et ainsi de minimiser le tarif des cours.

Les cours sont dispensés à l'école les Roselières à Boves.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Formation Instrumentale

Violon – Alto – Violoncelle– Harpe
Flûte traversière - Clarinette – Saxophone - Basson
Trompette – Trombone – Tuba - Cor
Guitare – Piano – Batterie – Chant
Guitare électrique, Guitare basse

Ensembles

Jardin musical
Classe d'Orchestre
Big Band
Atelier Jazz
Ateliers Musiques actuelles
Atelier Guitare